

Intervention de Louis Gautier

Le Bouclier antimissiles et l'autonomie stratégique de la France

1- La France a raison de dénoncer la course aux armements qu'accélère la mise en place du bouclier antimissiles et de déplorer les divisions entre Européens que son installation suscite.

2- La France cependant n'est jamais parvenu à contrer (diplomatiquement) les divers projets de défense antimissiles américains, ni à les influencer (stratégiquement ou industriellement)

3- Elle doit affiner et actualiser son argumentaire, pour tenir compte à la fois de la prolifération et des systèmes de protection de forces ou de théâtre développés par les Européens

4- Elle doit veiller à rester dans la course technologique- notamment en ce qui concerne la dissuasion- pour conserver des marges d'action stratégiques et éviter la vassalisation complète des Européens.

· La France n'est jamais parvenue à contrer le bouclier antimissiles américain

Les partisans et les opposants d'un système de défense antimissiles balistiques ne cessent de débattre de l'intérêt ou du danger qu'un tel système fait peser sur la stabilité mondiale. **Pour les uns, il complète harmonieusement les forces nucléaires alors que pour les autres il fait courir un risque inacceptable d'une course aux armements.**

On pourrait voir dans ces débats une simple réplique de l'éternelle question de la **compétition de l'épée et du bouclier.**

La discussion sur ce sujet est pourtant d'une autre nature dans la mesure où le domaine de la stratégie nucléaire est d'ordre théorique. Sans mise en œuvre pratique, nous restons dans le domaine de l'abstrait: **Les différentes stratégies**

nucléaires n'ont en effet jamais été testées en grandeur nature et les défenses antimissiles balistiques non plus. La seule utilisation de l'arme nucléaire en 1945 fut un moyen de mettre fin rapidement à un conflit mais n'entraîne pas dans le cadre habituel des stratégies d'Etats Majors. Le caractère spécifique de l'arme nucléaire et des éventuels moyens de la contrer ont été longuement commentés durant la guerre froide notamment en France par Raymond Aron qui définissait la dissuasion comme « une épreuve de la volonté ».

Cet aspect théorique de la discussion continue de prévaloir - notamment en France, d'où l'intérêt de ce colloque - alors que notre environnement stratégique a été profondément modifié (et demeure évolutif) en raison de la prolifération des armes balistiques et nucléaires. La prolifération en multipliant les risques trouble la mise en équation rationnelle de la dissuasion. Les dangers sont plus matérialisés d'une certaine manière.

De surcroît les systèmes antimissiles qui étaient encore très balbutiants il y a une vingtaine d'années, à la fin de la guerre froide, **commencent à concrétiser leurs performances comme en attestent les dernières expérimentations américaines.**

Depuis les années soixante, les Etats-Unis poursuivent un effort remarquable dans le domaine des programmes de défense antimissiles. Cet effort n'a pas toujours été couronné du succès attendu. Différents cycles se sont succédés selon un schéma classique : effort intense de recherche et mise au point de technologies, débat sur les avantages et inconvénients des systèmes d'armes envisagés et finalement abandon des déploiements envisagés.

Bien que les abandons successifs eurent des causes diverses, on ne doit pas conclure que nous sommes actuellement dans un cycle similaire à ceux que nous avons connus : la situation a en effet considérablement changé. Le monde est plus complexe que celui relativement bipolaire de la guerre froide et les technologies de missiles balistiques ainsi que les technologies nucléaires se sont

disséminées. Cela place les Etats-Unis dans une situation très différente de l'ambition affichée par l'IDS au début des années quatre vingt, ambition totalement hors de portée sur le plan des technologies et irréaliste en terme d'efficacité.

Il n'y a donc désormais aucune raison de penser que les Etats-Unis ne sont pas déterminés dans leur volonté de se doter d'un bouclier antimissiles en fournissant l'effort financier et technologique requis.

Par ailleurs, on connaît la tendance historique qu'ont les Etats-Unis à répondre par une solution technologique à une question de géopolitique. Même si les événements et les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans les conflits qu'ils mènent actuellement les amènent à relativiser cette orientation, la spécificité de l'arme nucléaire et la volonté de sanctuariser leur territoire seront plus fortes et ils maintiendront leur effort.

La France a abordé le sujet des défenses antimissiles de façon très réticente en évacuant le sujet ou en différant sa prise en compte. Elle a apporté une réponse politique à une question technologique. Le déni politique face au défi technologique.

Cette position était justifiée :

- Par des raisons stratégiques : la priorité au départ n'était pas tant la préoccupation de la prolifération balistique nucléaire, il est vrai encore circonscrite au début des années 90, que la résistance à un projet américain perçu comme un intégrateur des défenses occidentales donc comme une atteinte à notre autonomie.
- Par des raisons budgétaires.
- Par la crainte d'une relance de la course aux armements.

En outre, la France a tenté de s'opposer au projet au nom de l'unité de la politique de sécurité des Européens et de la continuité géostratégique du Vieux Continent.

Elle a exprimé des réserves au déploiement de stations de détection et d'interception en Pologne et en Tchéquie.

Les Etats-Unis veulent sanctuariser leur territoire, notamment aujourd'hui face à une éventuelle menace moyen orientale. Si un missile est tiré vers les Etats-Unis de la région dans laquelle se trouve, par exemple, l'Iran sa trajectoire balistique passe au dessus de l'Europe centrale.

Les réactions suscitées en Europe et en Russie par le projet américain de bases de défense antimissile en Pologne et en République tchèque sont essentiellement géopolitiques. L'efficacité du système américain reste à prouver, et il n'est pas encore capable d'envisager la neutralisation d'un arsenal nucléaire sophistiqué, comme l'arsenal russe. Ce que Moscou n'apprécie pas c'est de voir les Américains accroître leur présence dans les anciens Etats membres du Pacte de Varsovie. Ce que la France et l'Allemagne, toutes deux à des degrés divers réservées sur le projet américain, redoutent c'est à la fois le découplage entre Européens, tant au plan théorique de la défense européenne qu'au plan pratique (certains pays européens ne sont pas couverts par le système ex : Grèce Turquie) et le recouplage que ces installations impliquent sur la vision géostratégique américaine.

Néanmoins la France, en dépit de ses réticences politiques, s'est depuis toujours intéressée aux différents systèmes antimissiles, sur le plan de l'évaluation technologique et de l'efficacité balistiques mais aussi très concrètement par l'intermédiaire de programmes de systèmes antimissiles de protection de nos navires et de nos troupes déployées dans le cadre d'opérations extérieures.

C'est notamment le cas avec le développement du SAMP/T (système sol-air moyenne portée terrestre).

Selon la terminologie adoptée en France, il s'agit d'un « *système de défense aérienne élargie* » basé sur le missile Aster 30 couplé au radar ARABEL. Le système SAMP/T doit entrer en service fin 2008 au sein des forces ; il sera le premier système européen doté de la capacité d'interception de missiles balistiques de théâtre de type SCUD, et constituera le noyau de la contribution franco-italienne au programme OTAN de défense contre les missiles balistiques de théâtre. Ses cibles sont aussi bien les avions d'armes, les missiles balistiques de théâtre ou des missiles de croisière.

Les choix américains et français sont cependant demeurés divergents.

La France, pas plus d'ailleurs que ses partenaires européens, n'a été historiquement en mesure de peser sur l'intention américaine de poursuivre dans la voie du déploiement d'un bouclier antimissiles, étant donné la détermination très forte des Etats-Unis.

La France, comme ses partenaires européens, n'est pas en situation d'influencer l'architecture du futur système américain. Ni sur le plan politique ni sur le plan technologique.

Ces premières conclusions ne rendent pas tout à fait caduques les réserves françaises mais elles incitent à actualiser et à nourrir l'argumentaire.

· Les arguments sur le bouclier antimissile doivent être actualisés et affinés

Le débat théorique entre partisans et opposants du bouclier antimissiles reste de toute façon pertinent sur un point. Quelle que soit l'opinion qu'on a et l'évaluation technique à laquelle on aboutit sur ce sujet, on sera toujours confronté à la réalité suivante : **personne, aucune autorité militaire ni aucun spécialiste technique, ne pourra raisonnablement garantir aux politiques qu'un bouclier sera étanche à 100%.**

Or, lorsqu'il s'agit de parer la menace nucléaire les pourcentages n'ont plus le même sens qu'avec les armements classiques.

Même si le degré de sophistication du bouclier est grand et fait appel à une architecture en plusieurs couches, les experts seront au mieux capables de promettre un taux d'interception de l'ordre de 90 à 95%. Cette valeur sera par ailleurs fortement tributaire de la définition et du degré d'une menace ou au mieux d'une famille de menaces.

La réalisation d'une couverture globale et mondiale reste pour l'heure hors d'atteinte. L'ambition de l'IDS était totalement irréaliste, c'est pourquoi elle fut abandonnée. En voulant garantir l'interception de la menace nucléaire soviétique, les spécialistes aboutissaient à un dimensionnement du système le rendant totalement hors de portée même en supposant que le très haut niveau technologique requis soit atteint.

Le système beaucoup moins ambitieux comme le bouclier dont nous parlons aujourd'hui aura une efficacité importante contre des systèmes balistiques mis en oeuvre par des pays proliférants. Cet avantage n'est pas négligeable.

Cependant, la technologie des missiles balistiques est maintenant relativement ancienne, plus de cinquante ans, et plusieurs pays sont désormais parfaitement capables d'adapter, de perfectionner les vecteurs dont ils disposent. **Il est probable qu'ils chercheront à l'avenir à accroître le nombre de vecteurs afin de saturer le bouclier et à perfectionner leurs missiles. La compétition entre l'épée et le bouclier prend désormais un tour concret.**

N'évaluons pas la situation avec nos propres critères souvent inadaptés : nos propres missiles sont technologiquement évolués parce qu'ils combinent des exigences fortes en termes de portées, de charges embarquées, d'aides à la pénétration et de précision sur l'objectif.

Un pays souhaitant nous agresser ou tout du moins nous faire hésiter à déployer des troupes dans le cadre d'une opération extérieure n'a aucunement besoin de ce degré de sophistication. Dans le simple cadre de la défense d'Israël lors de la guerre du Golfe, il faut se rappeler les médiocres résultats du missile Patriot face à des SCUD irakiens « bricolés ». Pourtant le Patriot avait été testé avec succès de nombreuses fois mais les SCUD modifiés ne se comportaient pas comme les cibles de référence.

Il est donc très probable que la mise en service d'un bouclier antimissiles balistiques aurait comme conséquence une course aux armements de la part des pays que ce bouclier a comme objectif de décourager.

Cette course pourrait d'ailleurs prendre plusieurs formes : multiplication du nombre de missiles, perfectionnement de leurs caractéristiques, mise en œuvre de nouveaux vecteurs non balistiques tels que les missiles de croisière.

Cependant, ce risque de relance de la course aux armements est mis en balance avec un élément d'ordre psychologique : le bouclier antimissiles restaure en effet la capacité d'intervention de pays, notamment européens, qui sont amenés à déployer des troupes dans le cadre d'opérations extérieures.

Cet argument est juste mais il légitime surtout les efforts entrepris pour développer une défense de théâtre.

C'est d'ailleurs pourquoi plusieurs États européens ont lancé ou participent aux développements de systèmes de défense de théâtre soit sur une base nationale ou multinationale soit dans l'OTAN :

- la France et l'Italie poursuivent ensemble la mise au point d'une capacité de défense antimissiles de théâtre avec le système SAMP/T, basé sur l'intercepteur Aster-30 de MBDA;
- l'Allemagne et l'Italie coopèrent avec les États-Unis sur le programme *Medium Extended Air Defense System* (MEADS), version européanisée du *Patriot Advanced Capability-3* de Raytheon.

L'OTAN a débuté le déploiement opérationnel de l'*Air Command and Control System* (ACCS), système de commandement de la défense aérienne de l'Alliance dont l'image miroir française est le Système de Commandement et de Contrôle des Opérations Aériennes (SCCOA). L'ACCS, réseau de communication et de diffusion des informations, devrait comporter un module projetable dédié à la gestion des opérations extérieures et équipé de logiciels de gestion de la bataille balistique.

En résumé la démarche de l'OTAN se structure autour de trois axes :

- un programme visant à équiper l'Alliance d'une architecture et des moyens de défendre ses forces contre les missiles balistiques de théâtre (*Active Layered Theatre Missile Defense program*) ;
- une réflexion technico-opérationnelle sur la structuration possible d'un système de défense du territoire ;
- une coopération avec la Russie sur les défenses de théâtre.

Mais il faut bien reconnaître que la convergence des positions européennes et américaines sur les systèmes de défense de théâtre pose dès à présent la question de l'autonomie et du contrôle des décisions.

La question est de savoir comment faire cohabiter des moyens purement américains, des moyens de l'Alliance atlantique et des moyens éventuellement européens. Car, pour fonctionner, ces systèmes doivent être fortement intégrés.

Pour des raisons de maturité technique, de coûts économiques et de logiques opérationnelles, les deux problématiques – défense du territoire et des forces – sont aujourd'hui scindées et traitées séparément. Mais cette séparation est en partie artificielle et pose de redoutables problèmes à terme.

Cette logique répond également à une certaine réticence à Berlin comme à Paris à s'engager dans un projet de défense du territoire jugé à la fois contraire à la démarche de responsabilisation de l'Union européenne en matière de sécurité et quelque peu incompatible avec les politiques de lutte contre la prolifération poursuivies par les deux capitales.

La question de l'autonomie est donc d'ores et déjà posée, sous l'angle des systèmes de défense de théâtre. La France ne doit pas fuir la question posée au regard des effets sur sa souveraineté.

La divergence sur le bouclier ou la convergence sur les systèmes anti-missiles entre la France et les Etats-Unis posent au bout du compte la même question celle de notre autonomie stratégique à terme.

· La France doit conserver ses moyens d'autonomie stratégique

On l'a vu, il n'y a pas de raisons de douter de la détermination américaine et le risque de course aux armements est sérieux ; course qui, rappelons-le, s'accompagnera vraisemblablement d'un perfectionnement ou au moins d'une évolution des performances des armes. Quelle doit être dans ces conditions l'attitude de la France?

Notre pays occupe une place particulière en Europe : il est doté d'une force nucléaire de dissuasion et il a, depuis le début, cherché à évaluer techniquement et d'un point de vue opérationnel d'éventuels systèmes antimissiles. Par ailleurs, son industrie dispose de compétences reconnues en ce qui concerne les technologies clés des systèmes de défense antimissiles ; qu'il s'agisse des capteurs optroniques, dans le domaine infrarouge notamment ou des moyens radar **la France possède d'importantes capacités dans les composants indispensables aux moyens de détections et de pistage des cibles.**

Même s'il est illusoire d'espérer mettre en place un système étanche, afin d'atteindre un niveau de crédibilité qui introduise suffisamment d'incertitude chez l'adversaire pour le faire hésiter, les systèmes futurs feront appel à des technologies très différentes de celles du passé.

Une des raisons est que l'on recherchera de plus en plus l'interception d'un missile ou d'une ogive soit par un choc direct entre l'intercepteur et la cible soit au moyen d'une charge explosive de puissance relativement réduite et agissant donc à petite distance. C'est bien cette technique qui a été employée par les américains lors de de leur essai du 28 septembre dernier. L'ogive du missile cible a été détruite par l'impact direct « **hit to kill** » de l'engin tueur en dehors de l'atmosphère. Bien que ce ne soit qu'un essai et non un système opérationnel, cela témoigne bien une fois de plus l'effort conduit par les américains. **On est en tous cas très loin des technologies frustes utilisées par les systèmes AMB soviétiques des années soixante dix qui devaient utiliser des charges nucléaires mégatonniques pour compenser leur faible précision.**

Nous avons le devoir de rester dans la course technologique.

La question du maintien de la crédibilité des forces nucléaires se pose aussi face au bouclier antimissiles américains et face à d'autres dispositifs antimissiles développés dans le futur.

Comment garantir la crédibilité de la dissuasion si nos vecteurs et nos ogives ne passent pas ces murs ?

Actuellement les russes ont répondu en affirmant vouloir «*réarmer les forces russes avec de nouvelles armes avancées dont des missiles balistiques capables de pénétrer les défenses adverses*» en insistant sur le développement «*de nouvelles ogives manoeuvrantes hypersoniques capables d'échapper aux systèmes de défenses anti-missiles balistiques développés par des pays partenaires*». Quelle position, nous Français, devons-nous adopter?

Si le besoin s'en faisait sentir, faut-il envisager de se doter de têtes manoeuvrantes dont la trajectoire n'aurait plus rien à voir avec une trajectoire balistique (c'est à dire uniquement soumise à la force de gravité) ?

Ici encore nous pouvons investir dans un effort de recherche nous permettant de faire évoluer notre propre force de dissuasion pour en renforcer le cas échéant la capacité de pénétration.

Aujourd'hui le bouclier tel qu'envisagé par les américains est trop rustique pour remettre en cause l'efficacité des forces de dissuasion françaises. Nous disposons de missiles multi têtes et d'aides à la pénétration ainsi que de leurres et de brouilleurs efficaces.

Cependant à terme, à l'horizon du renouvellement des composantes actuelles, la dissuasion française est dans un angle mort. Tant en ce qui concerne les armes futures que les dispositifs de pénétration nécessaires.

L'efficacité des forces de dissuasion serait en particulier compromise si une série d'avancées techniques très importantes permettant la destruction des missiles balistiques pendant leur phase propulsée (*boost phase* en anglais) étaient réalisées. Ainsi le missile serait détruit avant la phase d'espacement des têtes et de formation du cortège balistique ; cela aurait pour effet de réduire le nombre de cibles d'un

facteur important et d'attaquer le missile qui est plus lent, plus gros et plus chaud que les têtes militaires.

Seulement voilà ce n'est pas facile du tout : la phase propulsée est brève et on ne voit guère comment réaliser cela sans armes basées dans l'espace et sans faire appel à des moyens exotiques (armes laser notamment). On est là très loin des boucliers dont il est question aujourd'hui.

Il faut cependant redouter toutes les évolutions qui pourraient conduire contrairement aux traités en vigueur à la militarisation et l'arsenalisation de l'espace.

Notre arsenal nucléaire a été profondément modernisé et remanié en 10 ans pour renforcer la cohérence interne de notre dissuasion en terme de doctrine et d'équipements¹. **Toutefois notre dissuasion est devenue peu évolutive au regard des transformations du paysage stratégique et technologique.**

Pour notre pays, la palette des possibles est réduite : les programmes majeurs sont tous en phase d'achèvement, la simulation est encore dans les limbes.

Pourtant, il faut constater que l'avenir de la dissuasion française à vingt-cinq ans, si elle ne rejoint à cet horizon les perspectives d'une défense européenne à construire, est largement hypothéqué.

A l'horizon de vingt ans, la France a besoin de repenser l'adossement de ses capacités nucléaires aux capacités stratégiques de ses alliés.

A terme, notamment avec le développement des systèmes de détection et d'interception, aux premiers chefs ceux du projet de bouclier anti-balistique américain mais aussi probablement ceux des systèmes russes et chinois, la crédibilité de la force de frappe française n'aura de choix qu'entre l'alignement progressif au sein d'une architecture de systèmes défensifs dominée par les

¹ De 1990 à 2000, la France entreprend de réduire unilatéralement son arsenal nucléaire par la diminution de ses composantes, du nombre de ses vecteurs et de ses têtes nucléaires, par le démantèlement de ses sites d'expérimentation et de production de matières fissiles militaires et par l'arrêt définitif des essais. Actuellement, les forces nucléaires sont réparties entre une composante océanique de 4 Sous-marins Nucléaires Lanceurs d'Engins (SNLE) et une composante aéroportée constituée d'un escadron de *Rafale* et de missiles ASM/PA. Le missile équipant les SNLE est actuellement le M45 qui sera progressivement remplacé par le M51 vers 2012.

Etats-Unis avec pour contrepartie le renoncement à l'idée d'autonomie qui la justifie depuis l'origine ou l'intégration européenne.

Sans perspective d'appui européen, (ce qui supposerait que l'Union ait abouti à doter l'Europe d'une dimension stratégique qui lui manque totalement aujourd'hui et à laquelle elle répugne), la position stratégique française est placée, à l'horizon du prochain livre blanc, dans un angle mort.

Bien entendu, la France sera en mesure d'ici là de maintenir à la mer " au moins un " SLNE armé de seize missiles stratégiques. La portée et la versatilité des missiles seront accrues à partir de 2015 grâce à l'entrée en service du missile M51-2 pour une mise en cohérence de notre dissuasion avec le " scénario lointain " qui concerne la montée en puissance de la Chine mais aussi de l'Inde et du Pakistan et peut être demain de l'Iran. Mais la modernisation de notre dispositif cache, en fait, la dégradation de notre posture.

L'hypothèque sur le renouvellement des capacités stratégiques à long terme, les impasses en matière d'innovation technologique et la faiblesse des crédits consacrés à la préparation de l'avenir engagent déjà une péremption lente de la dissuasion.

On ne peut pourtant pas évacuer la question de la dissuasion ni escamoter les crédits nucléaires sans s'interroger sur l'équation de défense des Européens, sur les conditions de leur subordination ou de leur vulnérabilité. Si l'on ne se résigne pas à la faiblesse, toute économie réalisée sur les équipements nucléaires actuels ou futurs devrait, par principe, être réinvestie dans les études et la réalisation de nouveaux programmes stratégiques.

La sanctuarisation des crédits réservés au nucléaire, à l'espace, aux missiles de supériorité et aux capacités antimissiles de zone permettrait des arbitrages pertinents sans insulter l'avenir. Dans ces domaines, des investissements sont

nécessaires. Ils dimensionneront l'autonomie stratégique de la France et de l'Europe. Sans impulsion de notre pays, ce sursaut capacitaire a toutefois peu de chance d'être effectué à l'échelle et de la façon collective qui s'impose.

La problématique du bouclier antimissile dans sa phase de réalisation et de limitation actuelle doit nous inciter à repenser concrètement et politiquement la question de notre autonomie et de nos choix de défense futurs et non à les définir à partir de postulats purement politiques et devenus, en outre, concrètement inadéquats.